

Standard Sites Économiques

*Structure de données ouvertes pour caractériser
les ZAE et autres sites économiques*



***Standard CNIG
Sites Économiques
(v2023 – rev. octobre 2024)***

Table des matières

1 Présentation du standard de données.....	6
1.1 Identification.....	6
1.2 Généalogie.....	8
1.3 Ressources complémentaires.....	8
2 Contexte réglementaire.....	9
3 Contenu du standard de données.....	10
3.1 Description et exigences générales.....	10
3.2 Modèle conceptuel de données.....	12
3.3 Catalogue d'objets.....	13
1. POLE-ECO.....	13
2. SITE-ECO.....	14
3. TERRAIN-ECO.....	16
4. ETABLISSEMENT.....	17
5. Exemples de remplissage des tables.....	18
3.4 Description des types énumérés.....	21
1. Listes de valeurs.....	21
2. Définitions.....	23
4 Recommandations pour les données.....	24
4.1 Qualité des données.....	24
4.2 Règles d'organisation et de codification.....	25
5. Métadonnées.....	26
5.1 Généralités.....	26
5.2 Consignes de nommage du fichier.....	26
5.3 Identification des données.....	26
5.4 Classification des données et services géographiques.....	28
5.5 Mots-clés.....	28
5.6 Situation géographique.....	29
5.7 Références temporelles.....	29
5.8 Qualité et validité.....	29
5.9 Autres mesures qualité.....	30
5.10 Conformité.....	30
5.11 Contraintes en matière d'accès et d'utilisation.....	30
5.12 Organisation responsable de la ressource.....	31
5.13 Métadonnées concernant les métadonnées.....	31
6 Annexes :.....	32
6.1 Noms courts des attributs.....	32

Titre	Standard CNIG Sites Economiques
Sous-titre	Structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser les ZAE et autres sites économiques
Description du document	Ce document vise à spécifier la structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser les zones d'activité économique.
Date	Le 18 octobre 2024
Versions	- v2023 – rev 2024-10 cf. § Suivi du document
Résumé	<p>Le standard national d'échange de données sur les sites économiques a pour objectif d'harmoniser l'échange des informations géographiques de description des zones d'activité économique (ZAE) et autres sites économiques.</p> <p>Il se place du point de vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la collectivité territoriale et ses partenaires qui collectent et saisissent l'information à fin d'observer le territoire et en particulier dresser l'inventaire réglementaire des ZAE ; • le (futur) portail national du foncier économique, afin de l'alimenter en données actualisées ; • tout utilisateur désireux d'identifier des sites économiques avec leurs caractéristiques et dans leur contexte géographique. <p>Le standard détermine, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le modèle conceptuel des données, le catalogue d'objets et son implémentation • les règles d'organisation et de codification des données (format, organisation et nommage des tables et fichiers) • les règles de topologie (la structuration des données spatiales) • le système de géoréférencement (l'attribution de coordonnées géographiques)
Statut juridique	N'étant pas visé par aucun texte de loi, il ne s'agit pas d'un standard à statut réglementaire.
Sources	GT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE s'appuyant sur de nombreuses démarches de standardisation préalables .
Rédacteurs	Arnauld Gallais et participants au GT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE
Contributeurs	GT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE
Relecteurs	GT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE
Format	Formats disponibles du fichier : LibreOffice Writer (.odt), Adobe PDF
Diffusion	PDF sur le site du CNIG et schéma publié sur schema.data.gouv.fr
Organisme	Conseil National de l'Information Géolocalisée (CNIG)
Langue	français
Mots-clés	site économique, zones d'activité économique, ZAE, aménagement du territoire, CNIG, SIG, information géographique
Statut du document	<input type="checkbox"/> Projet de géostandard en cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Appel à commentaires public organisé par le CNIG <input type="checkbox"/> Projet de géostandard proposé à la commission des Standards du CNIG <input checked="" type="checkbox"/> Géostandard validé par la Commission des standards du 27 octobre 2023
Licence	Ce document est sous Licence Ouverte (Open Licence) Etalab



Suivi du document

mai à septembre 2023	Premières versions projet. Élaboration du catalogue d'objets avec les contributions du sous-groupe ZAE et les issues du Github Sites Economiques .
septembre 2023	Projet de standard Sites Economiques v2023-09 pour l'appel à commentaires CNIG
octobre 2023	Prise en compte des remarques formulées dans le cadre de l'appel à commentaires CNIG Présentation à la Commission des standards du 27 octobre 2023
Janvier 2024 à octobre 2024	SITE-ECO.site_type : 'zone 2AU à vocation économique' => 'zone AU à vocation économique' ajout de l'attribut TERRAIN-ECO.terr_url_cartofriches améliorations éditoriales : définition de POLE-ECO, schéma illustrant le TERRAIN-ECO suppression de la valeur 'annulé' pour SITE-ECO.site_etat, et définition des autres valeurs

Acronymes et abréviations

ADEME	Agence de la transition écologique
CEREMA	Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CNIG	Conseil National de l'Information Géographique
CNIL	Commission Nationale Informatique et Liberté
DDT(M)	Direction départementale des Territoires (et de la Mer)
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INSPIRE	Infrastructure for spatial information in Europe
MCD	Modèle Conceptuel de Données
MTES - MCT	Ministère de la transition écologique et solidaire - Ministère de la cohésion des Territoires
NAF	Nomenclature d'activités française de l'INSEE.
NGF	Nivellement Général de la France
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNFE	Portail national du foncier économique
RGF93	Réseau géographique français 1993
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RNB	Référentiel national des bâtiments
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIG	Système d'information géographique
SIREN / SIRET	Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements
TUP	Regroupement de parcelles en unité foncière .
UML	Unified Modeling Language
WGS84	World Geodetic System 1984
ZAE	Zone d'activité économique
ZAN	(objectif de) Zéro Artificialisation Nette

Glossaire

Zone d'activité économique	<p>Les Zones d'activité économique (ZAE) sont définies à l'article L318-8-1 du code de l'urbanisme. "Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales."</p> <p>Une ZAE est prioritairement réservée à l'implantation d'entreprises. Elle réunit les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises dans une logique partenariale autour d'objectifs de croissance.</p> <p>Elle est en général placée sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).</p> <p>La ZAE se présente comme un espace cohérent en termes d'aménagement et de tissu urbain, délimité géographiquement, et destiné à accueillir les activités citées dans l'article L318-8-1. Elle englobe : les terrains bâtis et non bâtis occupés par des activités ; les terrains non bâtis, les terrains aménagés ou non aménagés destinés à l'accueil de ces activités à court, moyen ou long terme ; les voiries internes, les espaces verts et surfaces techniques nécessaires à son fonctionnement.</p> <p>Depuis la loi NOTRe, les ZAE relèvent de la compétence de l'EPCI.</p> <p>On dénombre un peu plus de 30 000 ZAE couvrant environ 500 000 ha du territoire national.</p>
Site économique	<p>Outre les ZAE, cet ensemble plus large comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sites économiques "historiques" regroupant plusieurs établissements présents dans les zones d'urbanisme à vocation économique (Ue, etc.) et n'ayant pas fait l'objet de transfert de compétence à l'EPCI ; - les établissements isolés (ou mono-fonctionnel) présentant les mêmes caractéristiques mais avec un seul établissement (exemple : le site délaissé de Saint-Gobain à Thourotte) ; - des réserves foncières également présentes dans les zones d'urbanisme à vocation économique et correspondant aux projets de zones d'activité économique ou à leurs extensions futures.
Pôle économique	<p>Le pôle économique est un regroupement de sites économiques géographiquement proches. Cette notion permet de disposer d'une vue d'ensemble et de mieux appréhender l'observation statistique des sites économiques à l'échelle d'une région ou d'un département.</p>
Géolocalisation	<p>Localisation d'un objet avec des coordonnées géographiques en deux ou trois dimensions. Ces coordonnées peuvent être exprimées en longitude / latitude ou en projection cartographique Lambert 93 pour la France métropolitaine.</p>
Unité foncière	<p>L'unité foncière est un ensemble de parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire, c'est à dire un « îlot de propriété d'un seul tenant, composé d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision ».</p> <p>Le terme de TUP est également employé pour désigner le regroupement de parcelles en unité foncière.</p>

1 Présentation du standard de données

1.1 Identification

Nom du standard Standard CNIG Sites Economiques

Titre du standard Standard national d'échange de données sur les sites économiques

État des lieux La plupart des territoires mènent des actions pour renforcer la connaissance de leur foncier économique. Nombre d'entre eux ont développé des modèles de données pour inventorier et caractériser les ZAE et autres sites économiques.

Raison d'être du standard Pour homogénéiser les données produites, assurer leur interopérabilité et en particulier dresser l'inventaire des ZAE par les EPCI en application de l'article 220 de la loi Climat et Résilience, il a paru utile d'élaborer le standard national d'échange de données sur les sites économiques.

Enjeux Les enjeux sont multiples, ils consistent à :

- collecter et structurer les données d'identification et de caractérisation des ZAE et autres sites économiques ;
- homogénéiser leur qualité en s'appuyant sur un géostandard national ;
- développer l'approche foncière pour :
 - suivre la commercialisation des parcelles et connaître le rythme de consommation foncière des ZAE et autres sites économiques
 - identifier les solutions d'implantation de nouvelles activités économiques
- réduire les coûts de collecte et de gestion des données ;
- faciliter la remontée d'information terrain en continu ;
- produire et diffuser des données ouvertes
- participer à l'observation territoriale : activités, établissements, emplois
- conforter les plateformes, portails et observatoires nationaux, dont le futur portail national du foncier économique

Objectif de la standardisation Standardiser l'identification et la caractérisation des sites économiques afin d'en constituer l'inventaire et faciliter leur gestion.

Le standard vise en particulier à :

- répondre à l'impératif réglementaire de dresser l'inventaire exhaustif des ZAE et de l'actualiser au moins tous les 6 ans, comprenant :
 - l'état parcellaire des unités foncières
 - l'identification des propriétaires et des occupants
 - le taux de vacance de la ZAE, défini à partir des unités foncières inoccupées depuis au moins 2 ans par une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- offrir une meilleure connaissance du territoire dans le domaine économique en délimitant les périmètres d'activité économique à des fins d'analyse spatiale, territoriale et statistique ;
- développer une approche foncière permettant de connaître le rythme de commercialisation des parcelles et le rythme de consommation foncière ;
- permettre le développement de nouveaux services numériques à valeur ajoutée ;
- homogénéiser les données et leur qualité pour faciliter le développement du portail national du foncier économique.

Description succincte du contenu L'information relative aux sites économiques comprend :

- les informations générales sur le site économique et son périmètre
- la description des unités foncières et leurs stades d'occupation
- les établissements localisés dans le site économique.

- Structure et contenu du document** Ce document comprend trois parties.
- la première explicite le contexte technique, réglementaire, et les enjeux ;
 - la deuxième décrit le modèle conceptuel des données et le catalogue d'objets ;
 - la troisième comprend des recommandations quant à la saisie des données et leur qualité, ainsi que des règles d'organisation et de codification des données.
- A qui s'adresse le standard ?** Il s'adresse à toute structure, observatoire local, acteur de l'aménagement, porteur de projet, public ou privé, désirant échanger des données en vue de contribuer au recensement, à la connaissance et à la qualification des ZAE et autres sites économiques.
- Il s'adresse en particulier aux autorités compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des ZAE.
- Champs d'application**
- Recensement et caractérisation des ZAE et autres sites économiques
 - Alimentation en données du portail national du foncier économique
 - Interopérabilité des données entre les applications et plateformes pour assurer la capitalisation et l'enrichissement des informations relatives aux sites économiques
 - Valorisation et mobilisation de cette donnée au profit des politiques foncières territoriales et de leur mise en œuvre opérationnelle, au service des enjeux de sobriété foncière.
- Principaux thèmes** Principales catégories d'informations au regard de la norme ISO 19115 :
Aménagement du territoire, Foncier, Urbanisme
- Liens avec les thèmes INSPIRE** Les informations relatives aux ZAE et autres sites économiques intègrent le thème 4 "Usage des sols" de l'annexe III de la directive Inspire.
- Statut réglementaire** N'étant actuellement visé par aucune réglementation en vigueur, ce standard d'échange de données ne présente pas de statut réglementaire.
- Zone géographique d'application** France entière, métropole et territoires ultra-marins
- Type de représentation spatiale** Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle.
- Il s'agit d'objets géographiques surfaciques (emprise de sites économiques et leur partitionnement en unités foncières) et ponctuels (établissements en activité au sein des sites économiques).
- Résolution, niveau de référence** Les données traitées dans ce standard sont d'un niveau de résolution cartographique compatible avec le référentiel parcellaire cadastral et foncier.

1.2 Généalogie

Contexte national - Objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) d'ici 2050, comme l'un des objectifs majeurs de la loi « Climat et résilience » ([cf. infra](#)).

Dans ce contexte, toutes les initiatives de bonne utilisation et de recyclage du foncier économique participent potentiellement à l'objectif ZAN.

- Lancement du portail national du foncier économique (PNFE). [cf. infra](#)

Genèse L'élaboration du Standard CNIG Sites Economiques s'est appuyée sur les nombreuses expériences territoriales préalablement menées en Régions Picardie, Bourgogne Franche-Comté, PACA, Hauts de France, Grand-Est, DREAL Centre Val de Loire, etc., en départements (DDT49, DDT69, etc.), ainsi que dans des applications nationales portées par le Cerema (Urbansimul) et par la Banque des territoires.

Ces expériences ont fourni un robuste [corpus documentaire](#) pour l'élaboration du standard.

Périmètre de travail Le standard décrit et standardise les données relatives aux ZAE et autres sites économiques.

Projets connexes recensement et identification des sites en friches, cf. [Standard CNIG Friches](#).

Portail national du foncier économique Le [portail national du foncier économique](#) (PNFE) recense les disponibilités foncières pour l'activité économique. Il aide à la fois les collectivités dans la mise en place de leur stratégie foncière en accord avec les principes de sobriété foncière, et les entreprises dans leurs démarches de développement ou d'implantation en France et d'identification des territoires répondant à leurs besoins fonciers et immobiliers. Il comprend des ressources documentaires, un module cartographique dont les données s'appuieront entre autres sur le standard CNIG Sites Economiques, des recensements de bonnes pratiques, etc.

Déroulement de l'instruction L'instruction s'est effectuée sous l'égide du CNIG au sein du sous-groupe ZAE du GT CNIG Aménagement regroupant les thématiques Friches, ZAE et Opérations d'aménagement.

Elle s'est également déroulée en coordination avec Etalab et en particulier <http://schema.data.gouv.fr/>, qui a permis de publier le [schéma des sites économiques](#).

Perspectives d'évolution Le standard évolue principalement en fonction :

- des évolutions réglementaires ;
- du contexte technique et évolutions des applications auxquelles il est destiné ;
- des besoins et contributions de la communauté d'utilisateurs.

1.3 Ressources complémentaires

Ressources documentaires L'utilisateur pourra se référer aux ressources suivantes :

- [GT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE](#) et [Github Sites Economiques](#)
- [Portail national du foncier économique](#)

Contacts Sur le volet métier, juridique et institutionnel : Bureau de la connaissance et des politiques foncières : ad3.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Sur le volet applicatif et exploitation géomatique : cnig@cnig.gouv.fr

2 Contexte réglementaire

Directive européenne INSPIRE Pour favoriser la protection de l'environnement, la directive européenne INSPIRE impose aux autorités publiques de publier sur Internet leurs données environnementales géographiques et de les partager entre elles.

La directive européenne INSPIRE concerne les séries de données géographiques « détenues par une autorité publique, ou en son nom, sous format électronique, relatives à une zone sur laquelle la France détient ou exerce sa compétence, et concernant un ou plusieurs thèmes figurant aux annexes I, II et III de la directive » (nouvel [article L. 127-1 du code de l'environnement](#), résultant de la transposition de la directive).

Les informations relatives aux sites économiques intègrent le **thème 4 "Usage des sols" de l'annexe III de la directive Inspire**.

Loi NOTRe La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle a organisé le transfert obligatoire de l'ensemble des ZAE aux EPCI à compter du 1er janvier 2017 avec un pouvoir de gestion étendu.

Loi Climat et Résilience L'objectif de limiter l'artificialisation des sols introduit dans le Plan Biodiversité de 2018 a été consolidé par la Loi Climat et Résilience (août 2021) qui ancre l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, etc.

La Loi Climat et Résilience impose de lutter contre le phénomène d'artificialisation des sols pour apporter une partie de réponse aux enjeux liés au changement climatique, avec des objectifs ciblés et intégrés dans les documents de planification et d'urbanisme : dans les SRADDET d'ici 2024, ensuite déclinés dans les SCoT en 2026 et dans les PLU en 2027 en prévoyant des bilans trisannuels.

- L'[article 191](#) : engage à réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), puis d'atteindre le "zéro artificialisation nette" (ZAN) en 2050.

- L'[article 220](#), traduit dans les articles [L318-8-1](#) et [L318-8-2](#) du Code de l'urbanisme) impose de dresser l'inventaire exhaustif des ZAE avant le 22 août 2023, puis sa mise à jour tous les 6 ans.

Cet inventaire comprend :

- l'état parcellaire des unités foncières
- l'identification des propriétaires et des occupants
- Le taux de vacance de la ZAE, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'[article 1447 du code général des impôts](#) depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

L'inventaire est établi sur son territoire par l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique.

Code de l'urbanisme L'article [L318-8-1](#) du code de l'urbanisme définit les Zones d'activité économique : "Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles [L. 3641-1](#), [L. 5214-16](#), [L. 5215-20](#), [L. 5216-5](#), [L. 5217-2](#) et [L. 5219-1](#) du code général des collectivités territoriales."

3 Contenu du standard de données

3.1 Description et exigences générales

Présentation globale des données à produire Les présentes recommandations conduisent à produire des données numériques relatives à l'identification et la description des ZAE et autres sites économiques.

La modélisation associe à chaque entité ses définitions sémantiques (sens) et géométriques (forme). Le modèle conceptuel de données (MCD) décrit les entités et leurs relations relevant du thème. Il caractérise chaque classe par un nom, ses attributs, et sa nature géographique ou non.

Chaque entité est représentée par une classe d'objets. Chacune est décrite dans le catalogue des objets qui l'explique de façon littérale.

Positionnement du standard Ce standard peut être amené à évoluer pour répondre aux évolutions juridiques, techniques et à l'expression de nouveaux besoins applicatifs.

Il détermine une structure nationale constituant le tronc commun ou la "structure socle" commune à l'ensemble des utilisateurs de la filière du foncier économique.

Cette structure de données peut être complétée de champs d'informations particuliers afin de répondre à des besoins ou des usages locaux de l'information.

Cependant, sauf consensus faisant évoluer le standard pour les y intégrer, ces champs locaux n'ont pas vocation à être repris par le standard national, ni intégrés dans les applications nationales qui s'y appuient.

Gestion des identifiants Le mécanisme de gestion des identifiants est décrit au [§4.2](#).

Topologie On recherche la meilleure cohérence topologique possible entre les périmètres de sites économiques et les parcelles cadastrales sous-jacentes.

Deux sites économiques ne peuvent pas se superposer.

L'emprise d'un site économique peut intersecter plusieurs communes.

Modélisation temporelle Le modèle conceptuel de données fait référence à différentes dates ou millésimes, dont la date d'identification du site économique et de ses composantes, ainsi que celle de dernière actualisation des informations à son sujet.

Les métadonnées INSPIRE doivent préciser les dates de création et d'actualisation du lot de données, et la date d'enregistrement des métadonnées.

Gestion de l'historique des objets Le standard ne gère pas l'historique des objets ni le versionnement des lots de données.

Système de référence temporel Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps universel UTC.

Unité de mesure Cf. système international de mesure.

Rectangle de délimitation géographique Les coordonnées du rectangle de localisation ajusté à l'emprise d'un lot de données sont exprimées en utilisant le référentiel mondial WGS84 géographique.

Exemple : (2.134104, 43.918599), (2.150076, 43.924153)

Système de référence spatial Les systèmes de référence géographique préconisés sont rendus obligatoires par l'arrêté du 5 mars 2019 portant application du [décret 2000-1276](#) du 26 décembre

2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics.

Les différents systèmes légaux en vigueur sur l'ensemble du territoire français sont listés ci-dessous, par zone géographique, avec leurs projection et système altimétrique associés.

Cf. [Systèmes de Référence de Coordonnées usités en France](#)

Ainsi, chaque objet géographique est localisé dans une réalisation du système de référence réglementaire ETRS89 ou ITRS en utilisant la réalisation et la représentation plane associée correspondant au territoire couvert.

Millésime : 2023-02				
Zone géographique	Système de référence géodésique	Projection (code registre IGNF)	Repère de référence altimétrique	EPSG
France métropolitaine	RGF93	Lambert 93 (RGF93LAMB93)	NGF - IGN 1969 Corse : NGF - IGN 1978	2154
France métropolitaine Coniques Conformes :				
Zone 1 (Corse)	RGF93	CC42 (RGF93CC42)	NGF-IGN 1978	3942
Zone 2		CC43 (RGF93CC43)	NGF-IGN 1969	3943
Zone 3		CC44 (RGF93CC44)	NGF-IGN 1969	3944
Zone 4		CC45 (RGF93CC45)	NGF-IGN 1969	3945
Zone 5		CC46 (RGF93CC46)	NGF-IGN 1969	3946
Zone 6		CC47 (RGF93CC47)	NGF-IGN 1969	3947
Zone 7		CC48 (RGF93CC48)	NGF-IGN 1969	3948
Zone 8		CC49 (RGF93CC49)	NGF-IGN 1969	3949
Zone 9		CC50 (RGF93CC50)	NGF-IGN 1969	3950
Guadeloupe	RGAF09	UTM Nord fuseau 20 (RGAF09UTM20)	IGN 1988	5490
Martinique	RGAF09	UTM Nord fuseau 20 (RGAF09UTM20)	IGN 1987	5490
Guyane	RGFG95	UTM Nord fuseau 22 (RGFG95UTM22)	NGG 1977	2972
La Réunion	RGR92	UTM Sud fuseau 40 (RGR92UTM40S)	IGN 1989	2975
Mayotte	RGM04	UTM Sud fuseau 38 (RGM04UTM38S)	IGN 1950 / Shom 1953	4471
Saint-Pierre-et-Miquelon	RGSPM06 (ITRF2000)	UTM Nord fuseau 21 (RGSPM06U21)	Danger 1950	4467

Aspects juridiques

Certaines informations recueillies dans le cadre de l'inventaire des ZAE comprennent des données à caractère personnel permettant d'identifier les propriétaires d'unité foncière et leurs occupants.

Les bases de données détenues devront être déclarées et maintenues en conformité avec les dispositions du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

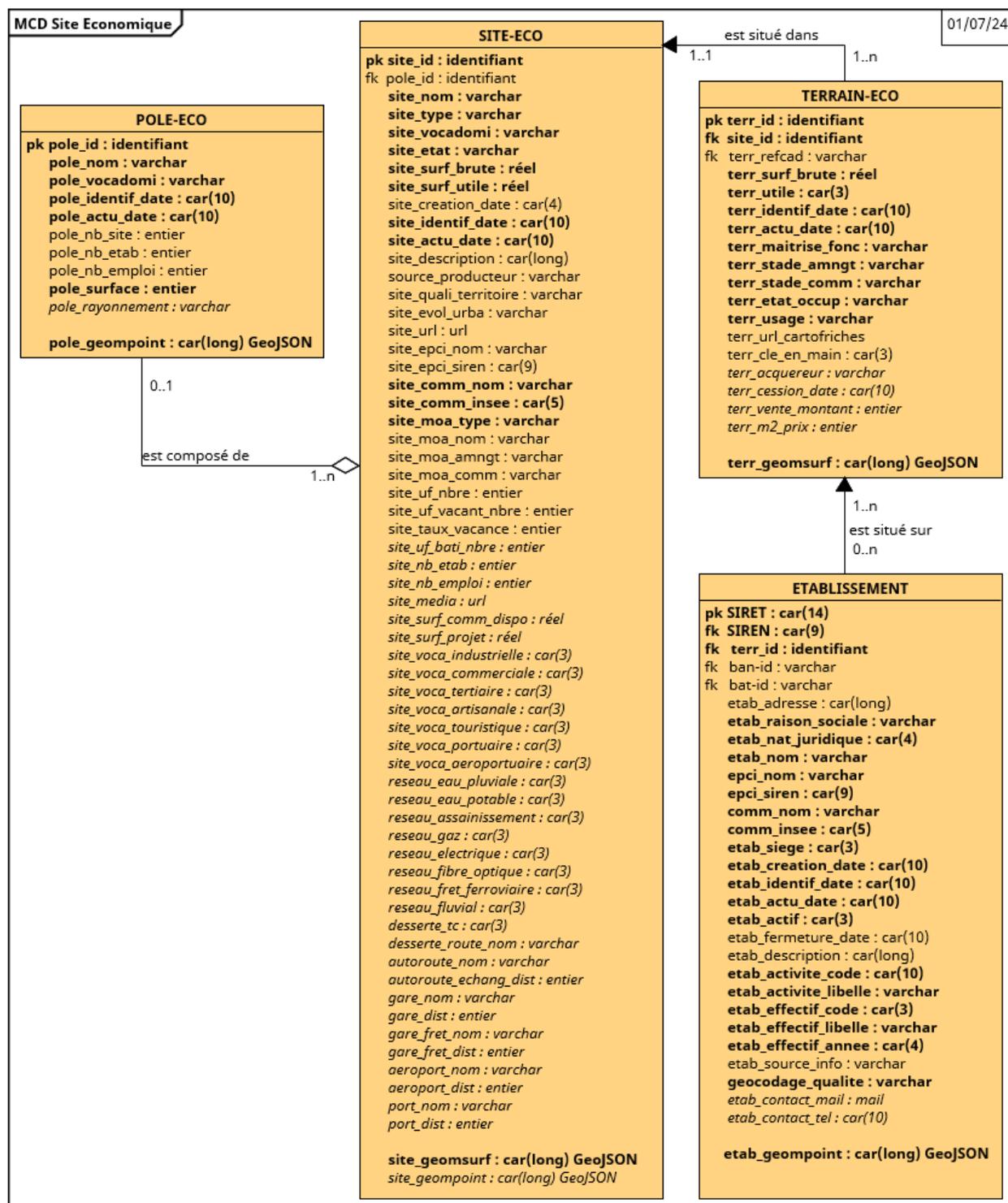
Les données diffusées devront obligatoirement être anonymisées.

Il convient de suivre les [directives de la CNIL en matière de RGPD](#).

3.2 Modèle conceptuel de données

Le modèle de données sur les sites économiques est décrit ci-dessous de façon graphique avec le formalisme [UML](#) et de façon littérale dans le catalogue d'objets.

MCD Graphique



3.3 Catalogue d'objets

Aide à la lecture du standard :

Le standard présente **trois niveaux** de collecte des informations :

- 1) Les **attributs** obligatoirement présents dont le renseignement est obligatoire sauf mention contraire. Ils sont désignés en **gras**.
- 2) Les attributs obligatoirement présents mais dont la saisie est facultative. Ils portent la mention "valeur vide autorisée".
- 3) Les *attributs optionnels*. Leur présence et leur saisie sont facultatives. *Ces attributs sont désignés en italique*

- Sauf mention explicite « valeur vide autorisée », le remplissage des attributs est obligatoire.

Conventions de lecture :

Les attributs sont typés : en **[identifiant]** codés en chaînes de caractères (cf. §4.2) ; en chaîne de caractères **[Car(n)]** indique une chaîne de n caractères et **[Car(long)]** une chaîne de longueur non limitée ; en **[date]** (chaîne de 8 caractères cf. §4.2) ; en **[entier]** ; en **[décimal(v)]** v indiquant le nombre de chiffres après la virgule ; en **[réel]**, en **[booléen]** codés en chaîne de 3 caractères car(3) : oui/non, en **[binaire]** (0 ou 1) ; **url**, etc.

Le séparateur utilisé pour les champs à valeurs multiples est le caractère pipe : |

1. POLE-ECO

Classe d'objet	POLE-ECO
Définition	Un pôle économique est un élément de représentation cartographique de l'activité et de l'attractivité économique globale d'un territoire à l'échelle régionale. Il est constitué d'un seul ou de plusieurs sites économiques géographiquement proches. Le pôle économique correspond à la réalité perçue par les territoires et permet de mieux appréhender l'observation statistique : nombre total d'établissements dans les différents sites économiques, nombre d'emplois, typologie de pôle. Cette notion "macro" de pôle économique répond à une logique d'observation venant compléter la logique de gestion territoriale des sites économiques à l'échelle locale.
Synonyme	Regroupement géographique de sites économiques
Regroupement	Les pôles économiques ne sont pas regroupés
Critères de sélection	Élément de représentation cartographique de l'activité et de l'attractivité économique globale d'un territoire à l'échelle régionale.
Modélisation géométrique	Centroïde du regroupement géographique d'un ou plusieurs sites économiques.
Primitive graphique	Ponctuel 2D

Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes
pole_id	identifiant du pôle économique	Codif. ID §4.2	identifiant	clé primaire
pole_nom	nom du pôle économique		varchar	valeur obligatoire
pole_vocadomi	vocation dominante du pôle économique, issue de la vocation dominante des sites économiques le constituant.	pole_vocadomi	varchar	valeur obligatoire
pole_identif_date	date d'identification du pôle économique. Exemple : 2016-03-26		car(10)	valeur obligatoire
pole_actu_date	date de dernière actualisation des informations sur le pôle économique.		car(10)	valeur obligatoire
pole_nb_site	nombre de sites composant le pôle économique		entier	valeur vide autorisée
pole_nb_etab	nombre total d'établissements du pôle économique		entier	valeur vide autorisée
pole_nb_emploi	nombre total d'emplois du pôle économique		entier	valeur vide autorisée
pole_surface	somme des surfaces des sites économiques constituant le pôle		entier	valeur obligatoire
pole_geompoint	Coordonnées géographiques du centroïde du pôle éco ¹ au format GeoJSON (dans l'ordre longitude, latitude. Exemple : 3.9815, 49.2527)		varchar	valeur obligatoire
pole_rayonnement	<i>rayonnement du pôle économique</i>	pole_rayonnement	varchar	valeur vide autorisée

1 Centroïde de l'agrégation des périmètres de sites économiques.

2. SITE-ECO

Classe d'objet	SITE-ECO
Définition	<p>Les sites économiques comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Zones d'activité économique (ZAE) définies à l'article L318-8-1 du code de l'urbanisme. <i>"Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales."</i> <p>Une ZAE est prioritairement réservée à l'implantation d'entreprises. Elle réunit les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises dans une logique partenariale autour d'objectifs de croissance. Elle est en général placée sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).</p> <p>La ZAE se présente comme un espace cohérent en termes d'aménagement et de tissu urbain, délimité géographiquement, et destiné à accueillir les activités susmentionnées.</p> <p>Elle intègre les parcelles cadastrales bâties ou non, aménagées ou non, destinées à accueillir les activités économiques, ainsi que les voiries, espaces verts et espaces techniques nécessaires à son fonctionnement. Depuis la loi NOTRe, les ZAE relèvent de la compétence de l'EPCI.</p> - les sites économiques "historiques" regroupant plusieurs établissements présents dans les zones d'urbanisme à vocation économique (Ue, etc.) et n'ayant pas fait l'objet de transfert de compétence à l'EPCI ; - les établissements isolés (ou mono-fonctionnels) présentant les mêmes caractéristiques mais avec un seul établissement significatif en effectif et/ou surface à l'échelle du territoire ; - des réserves foncières correspondant aux projets de zones d'activité économique ou à leurs extensions futures, inscrites dans un zonage d'urbanisme à vocation économique.
Synonyme	ZAE et autres sites économiques
Regroupement	<p>Le site économique est homogène dans ses caractéristiques et son implantation administrative et géographique.</p> <p>Inversement, un changement de caractéristique, de localisation ou d'autorité compétente d'un site économique entraîne la création d'un nouvel objet.</p> <p>Les sites économiques géographiquement proches peuvent être regroupés dans un pôle économique.</p>
Critères de sélection	Tous les sites économiques correspondant à la définition et en particulier toutes les ZAE visées par l'inventaire imposé par l' article 220 de la Loi Climat et résilience.
Modélisation géométrique	<p>Le site économique est un ensemble d'unités foncières, elles-mêmes composées de parcelles cadastrales. Cependant un périmètre issu d'une zone à vocation économique prescrite dans un document d'urbanisme peut éventuellement scinder des parcelles cadastrales ou des unités foncières.</p> <p>Le périmètre du site économique englobe : les terrains bâtis et non bâtis occupés par des activités ; les terrains non bâtis, les terrains aménagés ou non aménagés destinés à l'accueil de ces activités à court, moyen ou long terme ; les voiries internes, les espaces verts et surfaces techniques nécessaires à son fonctionnement.</p>
Remarque	Les sites économiques liés à une procédure d'aménagement ont un périmètre figé, immuable car lié à la procédure.
Primitive graphique	Surfacique 2D. On utilise la multi-géométrie surfacique dans le cas où le périmètre du site économique est discontinu.

Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes
site_id	identifiant du site économique	Codif. ID §4.2	identifiant	clé primaire
pole_id	identifiant du pôle où se situe le site économique	Codif. ID §4.2	identifiant	clé secondaire valeur vide autorisée
site_nom	nom du site économique		varchar	valeur obligatoire
site_type	type de site économique	site_type	varchar	valeur obligatoire
site_vocadomi	vocation dominante constatée du site économique ²	site_vocadomi	varchar	valeur obligatoire
site_etat	état du site économique (en projet, création, etc.)	site_etat	varchar	valeur obligatoire
site_surf_brute	superficie totale du site économique en hectare		réel	valeur obligatoire
site_surf_utile	Surface (en hectare) destinée à accueillir les implantations d'activités, calculée comme la somme des valeurs « terr_surf_brute » des terrains économiques du site dont la valeur de l'attribut terr_utile est « oui ». La différence entre surface brute et surface utile résulte de l'emprise des équipements publics (voirie, etc.) les délaissés et les éventuelles surfaces réservées à d'autres destinations (logements, loisirs, etc.).		réel	valeur obligatoire
site_creation_date	année de création du site économique. Exemple : 2015		car(4)	valeur vide autorisée

2 par exemple lorsque cette vocation concerne plus de 60% du volume de salariés du site économique.

site_identif_date	date d'identification du site économique. Exemple : 2016-03-26	car(10)	valeur obligatoire
site_actu_date	date de dernière actualisation des informations sur le site économique.	car(10)	valeur obligatoire
site_description	commentaire libre contenant des infos descriptives du site économique	car(long)	valeur vide autorisée
source_producteur	identification du producteur de la donnée. Exemples : Région Occitanie ; DDT des Ardennes ; Agence d'urbanisme de ..., etc.	varchar	valeur vide autorisée
site_quali_territoire	qualification ou labellisation territoriale ou régionale	varchar	valeur vide autorisée
site_evol_urba	type d'urbanisation (extension, renouvellement urbain) site_evol_urba	varchar	valeur vide autorisée
site_url	URL de la page web descriptive du site économique	url	valeur vide autorisée
site_epci_nom	nom de l'EPCI autorité compétente de la ZAE	varchar	valeur obligatoire si
site_epci_siren	code SIREN de l'EPCI autorité compétente de la ZAE	car(9)	site_type = "zone d'activité économique"
site_comm_nom	nom de la commune dont le site éco. occupe la plus grande superficie	varchar	valeur obligatoire
site_comm_insee	code INSEE de la commune principale d'implantation du site économique	car(5)	valeur obligatoire
site_moa_type	type de maîtrise d'ouvrage moa_type	varchar	valeur obligatoire
site_moa_nom	nom de la maîtrise d'ouvrage et/ou gestionnaire du site économique	varchar	valeur vide autorisée
site_moa_amngt	nom de la maîtrise d'ouvrage en charge de l'aménagement	varchar	valeur vide autorisée
site_moa_comm	nom de la maîtrise d'ouvrage en charge la commercialisation	varchar	valeur vide autorisée
site_uf_nbre	nombre d'unités foncières du site économique	entier	valeur obligatoire si
site_uf_vacant_nbre	nombre d'unités foncières vacantes du site économique	entier	site_type = "zone d'activité économique"
site_taux_vacance	taux de vacance de la ZAE suivant article L318-8-2 CU (pourcentage)	entier	
<i>site_uf_bati_nbre</i>	<i>nombre d'unités foncières bâties</i>	<i>entier</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
site_nb_etab	nombre d'établissements économique (hors SCI) dans le site éco.	entier	valeur vide autorisée
site_nb_emploi	estimation du nombre d'emplois du site économique	entier	valeur vide autorisée
site_geomsurf	multi géométries surfaciques du périmètre du site économique au format GeoJSON	car(long)	valeur obligatoire
<i>site_geompoint</i>	<i>coordonnées géo. du centroïde du site économique au format GeoJSON</i>	<i>car(long)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>site_media</i>	<i>URL pointant vers un (des) média(s) : photo, vidéo, etc. du site éco.</i>	<i>url</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>site_surf_comm_dispo</i>	<i>surface disponible à la commercialisation, en hectare</i>	<i>réel</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>site_surf_projet</i>	<i>surface réservée pour des projets en cours, en hectare</i>	<i>réel</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>site_voca_industrielle</i>	<i>le site comprend (oui / non) au moins une activité industrielle</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>site_voca_commerciale</i>	<i>le site comprend (oui / non) au moins une activité commerciale</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>site_voca_tertiaire</i>	<i>le site comprend (oui / non) au moins une activité tertiaire</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>site_voca_artisanale</i>	<i>le site comprend (oui / non) au moins une activité artisanale</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>site_voca_touristique</i>	<i>le site comprend (oui / non) au moins une activité touristique</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>site_voca_portuaire</i>	<i>le site comprend (oui / non) au moins une activité portuaire</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>site_voca_aeroportuaire</i>	<i>le site comprend (oui / non) au moins une activité aéroportuaire</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>reseau_eau_pluviale</i>	<i>le site est équipé (oui / non) d'un réseau d'eau pluviale</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>reseau_eau_potable</i>	<i>le site est équipé (oui / non) d'un réseau d'eau potable</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>reseau_assainissement</i>	<i>le site est équipé (oui / non) d'un réseau d'assainissement</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>reseau_gaz</i>	<i>le site est équipé (oui / non) d'un réseau de gaz</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>reseau_electrique</i>	<i>le site est équipé (oui / non) d'un réseau électrique</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>reseau_fibre_optique</i>	<i>le site est équipé (oui / non) d'un réseau de fibre optique</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>reseau_fret_ferroviaire</i>	<i>présence (oui / non) d'une Installation Terminale Embranchée (ITE)</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>reseau_fluvial</i>	<i>présence (oui / non) d'un quai fluvial</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>desserte_tc</i>	<i>présence (oui / non) d'une desserte en transport en commun</i>	<i>car(3)</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>desserte_route_nom</i>	<i>libellé de la desserte routière principale</i>	<i>varchar</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>autoroute_nom</i>	<i>libellé de l'autoroute la plus proche</i>	<i>varchar</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>autoroute_echang_dist</i>	<i>distance de l'échangeur autoroutier le plus proche</i>	<i>entier</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>gare_nom</i>	<i>nom de la gare de voyageurs la plus proche</i>	<i>varchar</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>gare_dist</i>	<i>distance (en km) de la gare de voyageurs la plus proche, par la route</i>	<i>entier</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>gare_fret_nom</i>	<i>nom de la gare de fret la plus proche</i>	<i>varchar</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>gare_fret_dist</i>	<i>distance (en km) de la gare de fret la plus proche, par la route</i>	<i>entier</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>aeroport_nom</i>	<i>nom de l'aéroport le plus proche</i>	<i>varchar</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>aeroport_dist</i>	<i>distance (en km) de l'aéroport le plus proche, par la route</i>	<i>entier</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>port_nom</i>	<i>nom du port maritime ou fluvial le plus proche</i>	<i>varchar</i>	<i>valeur vide autorisée</i>
<i>port_dist</i>	<i>distance (en km) du port maritime ou fluvial le plus proche, par la route</i>	<i>entier</i>	<i>valeur vide autorisée</i>

3. TERRAIN-ECO

Classe d'objet	TERRAIN-ECO
Définition	Le terrain à vocation économique est l'unité de référence pour l'observation du foncier économique. Il est constitué d'un ensemble de portions de terrain incluses dans un site économique et faisant l'objet d'un regroupement suivant leur état d'occupation, leur stade de commercialisation, leur stade d'aménagement et la nature de leur maîtrise foncière. Il s'appuie globalement sur la limite de parcelle cadastrale mais peut également la subdiviser s'il provient d'un plan d'aménagement par lots qui précède un remembrement cadastral. (cf. <i>schéma ci-dessous</i>)
Synonyme	Terrain à vocation économique
Regroupement	Regroupement suivant l'état d'occupation, le stade de commercialisation, le stade d'aménagement et la nature de leur maîtrise foncière.
Critères de sélection	Tous les terrains à vocation économique réservés à l'intérieur d'un site économique
Modélisation géométrique	Ensemble de parcelles ou parties de parcelles cadastrales. Dans la majorité des cas le terrain à vocation économique s'appuie sur le référentiel cadastral, mais il peut totalement s'en affranchir avant remembrement cadastral, comme l'illustre ce schéma :
Primitive graphique	Surfacique 2D

Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes
terr_id	identifiant du terrain à vocation économique	Codif. ID §4.2	identifiant	clé primaire
site_id	identifiant du site où se situe le terrain économique	Codif. ID §4.2	identifiant	clé secondaire
terr_refcad	Liste des identifiants de parcelles cadastrales intersectées par le terrain économique. ex : 44184000CN0005 44184000CN0041 44184000CN0042 Cf. codification des identifiants de parcelles .		varchar	valeur vide autorisée séparateur <i>pipe</i> ()
terr_surf_brute	superficie brute du terrain économique en hectare		réel	valeur obligatoire
terr_utile	superficie à prendre en compte (oui / non) dans le calcul de la surface utile du site		car(3)	valeur obligatoire
terr_identif_date	date d'identification du terrain économique. Exemple : 2016-03-26		car(10)	valeur obligatoire
terr_actu_date	date de dernière actu. des informations du terrain éco. Ex: 2023-04-30		car(10)	valeur obligatoire
terr_maitrise_fonc	maîtrise foncière majoritaire du terrain économique. La typologie reprend la colonne "observation" de la variable catpropro2 dans la table pnb10_parcelle des fichiers fonciers	terr_maitrise_fonc	varchar	valeur obligatoire
terr_stade_amngt	stade d'aménagement du terrain économique	terr_stade_amngt	varchar	valeur obligatoire
terr_stade_comm	stade de commercialisation du terrain économique	terr_stade_comm	varchar	valeur obligatoire
terr_etat_occup	état d'occupation du terrain économique	terr_etat_occup	varchar	valeur obligatoire
terr_usage	usage du terrain économique	terr_usage	varchar	valeur obligatoire
terr_url_cartofriches	URL de la friche dans cartofriches (lorsque terr_etat_occup = friche)		url	valeur vide autorisée
terr_geomsurf	géométrie surfacique du terrain économique au format GeoJSON		car(long)	valeur obligatoire
terr_cle_en_main	terrain purgé (oui / non) de tout recours et directement prêt à l'implantation d'activité		car(3)	valeur vide autorisée
terr_acqureur	<i>nom de l'acquéreur du terrain à vocation économique</i>		varchar	valeur vide autorisée
terr_cession_date	<i>date de la cession</i>		car(10)	confidentiel RGD
terr_vente_montant	<i>montant de la vente</i>		entier	ces attributs ne sont pas diffusables
terr_m2_prix	<i>prix au m²</i>		entier	

4. ETABLISSEMENT

Classe d'objet	ETABLISSEMENT
Définition	Établissement de production d'activité économique, situé au sein d'un site économique, de façon à répondre aux exigences de la Loi Climat & Résilience consistant à identifier les occupants (en sus des propriétaires).
Synonyme	
Regroupement	Pas de regroupement
Critères de sélection	Tous les établissements de production d'activité économique situés au sein d'un site économique et identifiés dans le répertoire des établissements (SIRET), à l'exception des SCI.
Modélisation géométrique	Ponctuelle à l'emplacement ou au centroïde de l'établissement de production d'activité économique.
Primitive graphique	Ponctuel 2D. On utilise la multi-géométrie ponctuelle dans le cas où est établissement est positionné sur plusieurs terrains économiques.
Remarque	La géométrie est issue la base géolocalisée SIRENE de l'INSEE dont la précision de position est actuellement supérieure à la version Etalab.

Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes
SIRET	code SIRET de l'établissement		car(14)	clé primaire
SIREN	code SIREN de l'entreprise		car(9)	valeur obligatoire
terr_id	Liste des identifiants de TERRAIN-ECO où se situe l'établissement. ex : 44003_TERRAIN-ECO_00223 44003_TERRAIN-ECO_00115		identifiant	clé secondaire séparateur <i>pipe</i> ()
ban-id	référence à l'adresse principale de l'établissement dans la base adresse nationale , en utilisant le champ : id_ban_adresse)		identifiant	clé secondaire valeur vide autorisée
bat-id	Liste des identifiants de bâtiments dans le référentiel national des bâtiments . Le bâtiment principal est listé en premier. ex : LB4A-145Q-EXJ3 BAN9-6QE3-V62D EM6H-F57J-7UDG		varchar	clé secondaire valeur vide autorisée séparateur <i>pipe</i> ()
etab_adresse	adresse principale de l'établissement		car(long)	valeur vide autorisée obligatoire si ban-id est vide
etab_raison_sociale	raison sociale (nom juridique) de l'entreprise		varchar	valeur obligatoire
etab_nat_juridique	code de la catégorie juridique de l'entreprise en se référant au 3 ^{ème} niveau de la nomenclature des catégories juridiques de l'INSEE .		car(4)	valeur obligatoire
etab_nom	nom ou appellation usuelle ou sigle de l'établissement		varchar	valeur obligatoire
epci_nom	nom de l'EPCI où se situe l'établissement		varchar	valeur obligatoire
epci_siren	code SIREN de l'EPCI où se situe l'établissement		car(9)	valeur obligatoire
comm_nom	nom de la commune où se situe l'établissement ³		varchar	valeur obligatoire
comm_insee	code INSEE de la commune où se situe l'établissement		car(5)	valeur obligatoire
etab_siege	qualité de siège de l'établissement (oui / non)		car(3)	valeur obligatoire
etab_creation_date	date de création de l'établissement. Exemple : 2015-06-04		car(10)	valeur obligatoire
etab_identif_date	date d'identification de l'établissement. Exemple : 2016-03-26		car(10)	valeur obligatoire
etab_actu_date	date de dernière actualisation des informations. Exemple : 2023-04-30		car(10)	valeur obligatoire
etab_actif	établissement en activité (oui / non)		car(3)	valeur obligatoire
etab_fermeture_date	date ou année de fermeture de l'établissement. Exemple : 2025-02-08		car(10)	valeur vide autorisée
etab_description	commentaire libre avec des informations descriptives de l'établissement		car(long)	valeur vide autorisée
etab_activite_code	code NAF et libellé de l'activité principale de l'établissement, suivant la nomenclature d'activités française de l'INSEE		car(10)	valeur obligatoire
etab_activite_libelle	Exemple : 7112B, Ingénierie, études techniques		varchar	valeur obligatoire
etab_effectif_code	code et libellé de la tranche d'effectif salarié de l'établissement, fournis par la base SIRENE de l'INSEE		car(3)	valeur obligatoire
etab_effectif_libelle			varchar	valeur obligatoire
etab_effectif_annee	millésime de la tranche d'effectif salarié de l'établissement		car(4)	valeur obligatoire
etab_source_info	indication de la (des) source(s) d'information sur l'établissement		varchar	valeur vide autorisée
geocodage_qualite	qualité de positionnement de l'établissement	geocodage_qualite	varchar	valeur obligatoire
etab_geompoint	multi localisations ponctuelles de l'établissement au format GeoJSON		car(long)	valeur obligatoire
etab_contact_mail	<i>mail de contact de l'établissement</i>		<i>mail</i>	valeur vide autorisée
etab_contact_tel	<i>numéro du téléphone de contact de l'établissement</i>		car(10)	valeur vide autorisée

3 En considérant son implantation principale dans le cas où ses bâtiments sont situés sur plusieurs communes voire EPCI

5. Exemples de remplissage des tables

POLE-ECO	
pole_id	80024_POLE-ECO_00162
pole_nom	Les Bornes du Temps
pole_vocadomi	entrepôts, logistique
pole_identif_date	2016-03-26
pole_actu_date	2022-08-22
pole_nb_site	2
pole_nb_etab	40
pole_nb_emploi	1152
pole_surface	21
pole_geompoint	3.9815, 49.2527
pole_rayonnement	régional

SITE-ECO	
site_id	80024_SITE-ECO_00001
pole_id	80024_POLE-ECO_00162
site_nom	ZAC Les Bornes du Temps
site_type	zone d'activité économique
site_vocadomi	entrepôts, logistique
site_etat	existant
site_surf_brute	37.2
site_surf_utile	35.3
site_creation_date	2015
site_identif_date	2016-03-26
site_actu_date	2023-08-29
site_description	Une extension de la ZAC des Bornes du Temps existe : ZAC Les Bornes du Temps 2
source_producteur	DDT de la Somme
site_quali_territoire	Site clé en main
site_evol_urba	extension
site_url	https://les-bornes-du-temps/index.html
site_epci_nom	Communauté de Communes Nièvre et Somme
site_epci_siren	200071223
site_comm_nom	Argoeuves
site_comm_insee	80024
site_moa_type	EPCI
site_moa_nom	Citadys
site_moa_amngt	SA Somme Aménagement Construction
site_moa_comm	CommUrbanys
site_uf_nombre	15
site_uf_vacant_nombre	2
site_taux_vacance	13
site_uf_bati_nombre	9
site_nb_etab	10
site_nb_emploi	856
site_geomsurf	{""type"": ""Polygon"", ""coordinates"": [[[30.0, 10.0],[40.0, 40.0],[20.0, 40.0],[10.0, 20.0],[30.0, 10.0]]]}
site_geompoint	3.9815, 49.2527
site_media	https://les-bornes-du-temps/media/index.html
site_surf_comm_dispo	5.7
site_surf_projet	12
site_voca_industrielle	oui
site_voca_commerciale	non

site_voca_tertiaire	oui
site_voca_artisanale	oui
site_voca_touristique	non
site_voca_portuaire	non
site_voca_aeroportuaire	non
reseau_eau_pluviale	oui
reseau_eau_potable	oui
reseau_assainissement	oui
reseau_gaz	oui
reseau_electrique	oui
reseau_fibre_optique	oui
reseau_fret_ferroviaire	non
reseau_fluvial	non
desserte_tc	oui
desserte_route_nom	D378
autoroute_nom	A56
autoroute_echang_dist	17
gare_nom	Abbeville
gare_dist	15
gare_fret_nom	Abbeville
gare_fret_dist	15
aeroport_nom	Amiens
aeroport_dist	46
aeroport_nom	Ailly-sur-Somme
aeroport_dist	4

TERRAIN-ECO	
terr_id	80024_TERRAIN-ECO_00131
site_id	80024_SITE-ECO_00001
terr_refcad	80024000ZO0030 80024000ZO0034 80024000ZO0035
terr_surf_brute	9.9
terr_utile	oui
terr_identif_date	2023-08-29
terr_actu_date	2023-08-29
terr_maitrise_fonc	structure intercommunale
terr_stade_amngt	viabilisé et aménagé
terr_stade_comm	vendu, commercialisation achevée
terr_etat_occup	occupé
terr_usage	bâti productif
terr_url_cartofriches	https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/_w_315f3ab4/_w_a4f97a41/?site=48095_11974
terr_geomsurf	{ "type": "Polygon", "coordinates": [[[656589.70, 6425785.32], [656655.02, 6425866.31], [656663.55, 6425874.43], [656589.707, 6425785.32]]]] }
terr_cle_en_main	oui
terr_acquereur	SA Lactalys
terr_cession_date	2021-04-22
terr_vente_montant	530000
terr_m2_prix	5.35

ETABLISSEMENT	
SIRET	34749951900010
SIREN	347499519
terr_id	44003_TERRAIN-ECO_000131 44003_TERRAIN-ECO_00115
ban-id	80024_0030_00070
bat-id	LB4A-145Q-EXJ3 BAN9-6QE3-V62D EM6H-F57J-7UDG
etab_adresse	Route de Villers-Bocage, 80470 Saint-Sauveur
etab_raison_sociale	Picardie service véhicules industriels
etab_nat_juridique	5710
etab_nom	MAN TRUCK
epci_nom	Communauté de Communes Nièvre et Somme
epci_siren	200071223
comm_nom	Saint-Sauveur
comm_insee	80718
etab_siege	oui
etab_creation_date	2015-06-04
etab_identif_date	2016-03-26
etab_actu_date	2023-04-30
etab_actif	oui
etab_fermeture_date	2025-02-08
etab_description	Vente de véhicules neufs poids lourds et utilitaires de marque MAN : tracteurs, véhicules chantier TP, camions porteur, châssis cabines
etab_activite_code	4520B
etab_activite_libelle	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
etab_effectif_code	3
etab_effectif_libelle	6 à 9 salariés
etab_effectif_annee	2022
etab_source_info	CCI de Amiens
geocodage_qualite	Localisation au bâtiment
etab_geompoint	{"type": "Polygon", "coordinates": [[2.3626,51.0934], [4.1999,50.7230]]}
etab_contact_mail	mantruck-contact@gmail.com
etab_contact_tel	03 89 45 16 78

3.4 Description des types énumérés

Outres les valeurs désignées, tous les types énumérés comprennent les valeurs conventionnelles :

- "inconnu" pour exprimer : « inconnu, non renseigné, ou information non disponible »
- "autre"
- "sans objet"

1. Listes de valeurs

Type énuméré : pole_vocadomi - attribut de : POLE-ECO		
industrielle	touristique	entrepôts, logistique
commerciale	portuaire	logistique agricole
tertiaire	aéroportuaire, aéronautique	mixte, sans dominante
artisanale		

Type énuméré : pole_rayonnement - attribut de : POLE-ECO	
international	régional
national	local

Type énuméré : site_type - attribut de : SITE-ECO	
zone d'activité économique	établissement économique isolé
site économique historique hors ZAE	zone AU à vocation économique

Type énuméré : site_etat - attribut de : SITE-ECO	
en projet	projet de déclassement
création	déclassé
existant et actif	

Type énuméré : site_evol_urba - attribut de : SITE-ECO	
extension urbaine	mixte
renouvellement urbain	

Type énuméré : site_vocadomi - attribut de : SITE-ECO		
industrielle	touristique	entrepôts, logistique
commerciale	portuaire	logistique agricole
tertiaire	aéroportuaire, aéronautique	mixte
artisanale		

Type énuméré : moa_type - attribut de : SITE-ECO		
commune	société d'économie mixte	Etat
epci	chambre de commerce et industrie	privé

Type énuméré : terr_maitrise_fonc - attribut de : TERRAIN-ECO		
personne physique	organisme de logement social	établissement de santé et structure sociale
Etat	établissement public foncier	établissement de tourisme et structure de loisir sportive ou culturelle
région	SEM ou SPLA	établissement industriel et commercial
département	aménageur	organisation de gestion foncière et immobilière
EPCI, structure intercommunale	investisseur professionnel	établissement d'enseignement d'étude et de recherche
commune		
autre collectivité territoriale		

Type énuméré : terr_stade_amngt - attribut de : TERRAIN-ECO		
non aménageable		viabilisé non aménagé
non aménagé, non viabilisé		viabilisé et aménagé
viabilisation en cours		

Type énuméré : terr_stade_comm - attribut de : TERRAIN-ECO		
non commercialisé	en vente avec contraintes	réservé par option de réservation
non commercialisable	vendu, commercialisation achevée	réservé par une délibération de l'EPCI
en vente		

Type énuméré : terr_etat_occup - attribut de : TERRAIN-ECO		
inoccupé	occupé	friche
occupation transitoire	vacant	

Type énuméré : terr_usage - attribut de : TERRAIN-ECO		
voirie ou infrastructure	bâti résidentiel	espace agricole
parkings, stationnement	bassin d'orage ou de rétention	zone de service partagée entre entreprises
zone de retournement poids-lourds	espace vert	carrières, zones d'extraction
autres équipements publics	espace naturel ou forestier	dépôt, stockage
bâti productif		production d'énergie renouvelable

Type énuméré : geocodage_qualite - attribut de : ETABLISSEMENT		
non localisé	localisation à la rue (sans numéro)	localisation au bâtiment
localisation à la commune	localisation à la plaque adresse	
localisation au lieu-dit	localisation à la parcelle	

Type énuméré : booléen (oui/non) - attribut de : SITE-ECO , TERRAIN-ECO , ETABLISSEMENT		
oui	non	

2. Définitions

Définitions : site_etat - attribut de : SITE-ECO	
projet de déclassement	Il est projeté de modifier le type de la zone d'urbanisme actuellement AU ou 2AU à vocation économique, ou de modifier l'affectation d'un site économique historique ou de l'établissement économique isolé.
déclassé	Par suite d'une actualisation du document d'urbanisme la zone d'urbanisme n'est plus AU ou 2AU à vocation économique, ou bien s'est opérée une ré-affectation d'un site économique historique ou de l'établissement économique isolé

Définitions : terr_maitrise_fonc - attribut de : TERRAIN-ECO	
établissement industriel et commercial	Un établissement industriel et commercial englobe un large éventail d'activités économiques, de la production à la vente, en passant par la prestation de services, et constitue un élément essentiel du tissu économique.

Définitions : terr_stade_amngt - attribut de : TERRAIN-ECO	
viabilisé et aménagé	Les terrains viabilisés et aménagés sont des parcelles de terrain sur lesquelles les infrastructures de base, telles que l'approvisionnement en eau, l'électricité, les égouts, la voirie, les trottoirs, l'éclairage public, et d'autres équipements essentiels, ont été installés pour permettre la construction et l'utilisation. De plus, ces terrains ont également fait l'objet d'aménagements spécifiques en fonction d'un usage prévu, ce qui peut inclure des espaces verts, des zones récréatives, des aires de stationnement, des aménagements paysagers, des équipements communautaires, des pistes cyclables, etc.
viabilisé non aménagé	Les terrains viabilisés non aménagés sont des terrains sur lesquels les infrastructures de base nécessaires à la construction et à l'utilisation sont en place, mais qui n'ont pas subi de travaux d'aménagement spécifique pour des usages particuliers. En d'autres termes, ils sont équipés des raccordements essentiels tels que l'approvisionnement en eau, l'électricité, les égouts, la voirie, etc., permettant la construction de bâtiments, mais ils restent vierges de tout aménagement spécifique, comme des espaces verts, des zones récréatives, des parcs de stationnement ou d'autres caractéristiques destinées à des fins particulières.
non aménageable	Le terrain n'est pas aménageable en raison de contraintes physiques ou urbanistiques

Définitions : terr_stade_comm - attribut de : TERRAIN-ECO	
réservé par option de réservation	Terrain réservé par une entreprise en vue de son acquisition, par option d'achat ou compromis de vente
réservé par une délibération de l'EPCI	Terrain réservé par délibération de la communauté de communes en vue de son acquisition.

Définitions : terr_etat_occup - attribut de : TERRAIN-ECO	
inoccupé	Terrain économique non bâti. Il ne présente aucune occupation et n'a jamais eu d'occupation antérieure.
occupé	Le terrain économique présente au moins un bâtiment occupé
occupation en transition	Concerné les terrains économiques en cours de transition d'un type d'occupation à un autre, mais où la nature exacte de l'occupation demeure indéterminée.
vacant	Terrain économique bâti ou non bâti, inutilisé, ayant connu une occupation antérieure laissant la possibilité d'une nouvelle occupation ou d'un nouvel usage. Il se distingue de la friche dans le sens où le réemploi ne nécessite pas d'aménagement ou travaux préalables.
friche	Tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables.

Définitions : terr_usage - attribut de : TERRAIN-ECO	
bâti productif	Le terrain économique est utilisé pour des activités productives, industrielles, commerciales ou tertiaires

4 Recommandations pour les données

Emprise territoriale Les lots de données sont constitués sur l'emprise territoriale de gestion de la donnée : d'une emprise intercommunale à une emprise régionale.

4.1 Qualité des données

Référence normative La référence normative internationale est la [norme ISO 19157](#) sur la qualité des données géographiques. La norme se décline au niveau national dans :
 - les travaux du [groupe de travail CNIG sur la qualité des données géographiques](#)
 - la série de fiches CEREMA : [Qualifier les données géographiques - Un décryptage de la norme ISO 19157](#)
 - le [registre national des mesures pour la qualification des données géographiques](#).

Principes de qualité visés Les objectifs majeurs de qualité des informations géographiques sont :
 - la qualité descriptive des données afin que les sites économiques soient précisément identifiés ;
 - la qualité géométrique des données ;
 - la qualité topologique des données, en particulier la cohérence entre l'emprise du site économique et les parcelles cadastrales concernées ;
 - la conformité au modèle de données et au catalogue d'objets du présent standard ;
 - la disponibilité rapide des données et leur actualisation aussi fréquente que possible, y compris sous une forme collaborative.

Précision géométrique La précision géométrique est une indication de la « justesse » de la position des objets dans l'espace à deux dimensions.
 Il convient de respecter une précision de position cohérente avec celle du parcellaire cadastral et une échelle de représentation cartographique au 1 / 2000.

Cohérence logique Le degré de précision géométrique décrit ci-dessus est assorti d'une exigence de meilleure cohérence topologique possible entre les périmètres des sites économiques et les parcelles cadastrales sous-jacentes.

Exhaustivité L'exhaustivité est la présence ou l'absence d'objets, d'attributs ou de relations. D'une manière générale on s'attend à trouver dans les lots de données la description de l'ensemble des sites économiques, des unités foncières et des établissements.
 L'évaluation s'appuiera sur la mesure : [Taux d'exhaustivité](#).

Précision sémantique On s'attend à trouver dans les lots de données des objets présentant des valeurs d'attributs exactes (sans confusion de valeurs).
 Les identifiants sont uniques et pérennes. Le producteur de données peut conserver le lien avec son propre système d'informations en conservant si besoin les identifiants de ces mêmes objets dans son propre système.
 L'évaluation s'appuiera sur les mesures liées aux critères de précision thématique et en particulier les mesures :
 - [Taux de valeurs d'attributs correctes](#) pour les attributs non quantitatifs, dont les listes à valeurs prédéfinies décrites au [§ Description des types énumérés](#)

Qualité temporelle Ce critère de qualité concerne les informations de type "date". On s'intéressera au critère de cohérence temporelle.
 A titre d'exemple : une date d'actualisation doit être postérieure à la date de saisie initiale.
 Par ailleurs, les métadonnées doivent indiquer s'il existe des différences de description de telle ou telle classe d'objets, par exemple avec des collectes d'informations de dates différentes, et elles doivent indiquer les dates d'actualisation des données.

4.2 Règles d'organisation et de codification

Système d'encodage des caractères Le système d'encodage doit préférentiellement utiliser le jeu de caractères UTF-8. Dans tous les cas, il doit être précisé dans les métadonnées.

Codification des IDENTIFIANTS Il n'existe pas d'identification nationale des sites économiques antérieure au présent standard.

Les classes d'objets du modèle de données Site Economique sont dotées d'un identifiant d'objet stocké dans l'attribut : **<classeObjet>_id**

Il s'agit d'un identifiant **unique** qui référence sans équivoque un seul objet.

Il est constitué d'une chaîne de caractères respectant le format :

[INSEE]_[classeObjet]_[IdentifiantTechnique]

- [INSEE] correspond au code INSEE de la commune de localisation originelle du site économique.

- [classeObjet] correspond au nom de la classe d'objet concerné : POLE-ECO, SITE-ECO, TERRAIN-ECO

- [IdentifiantTechnique] correspond à l'identifiant unique de l'objet dans la base de données source s'il existe sinon il est généré par incrémentation automatique.

Exception : la classe d'objet ETABLISSEMENT possède son propre identifiant, le code [SIRET](#) de l'INSEE constitué de 14 chiffres.

Exemples de codification d'identifiant

Classe	Attribut	Exemple
POLE-ECO	POLE_ID	44003_POLE-ECO_00001
SITE-ECO	SITE_ID	44003_SITE-ECO_00012
TERRAIN-ECO	TERR_ID	44003_TERRAIN-ECO_00223
ETABLISSEMENT	SIRET	34297956400016

Codification des attributs de type DATE Les dates sont codées suivant la norme ISO 8601 format étendu : AAAA-MM-JJ
Les millésimes (années) sont codés : AAAA

Codification des attributs de type "liste" Outre les valeurs désignées, tous les types énumérés comprennent les valeurs conventionnelles :

- "inconnu" pour exprimer : « inconnu, non renseigné, ou information non disponible »

- "autre"

- "sans objet"

Séparateur de valeurs Lorsqu'un attribut peut contenir plusieurs valeurs, elles sont séparées par le caractère *pipe* (|)

Codification des identifiants de parcelles Dans le champ **terr_refcad** de [TERRAIN-ECO](#) les identifiants de parcelles sont formatés sur 14 caractères suivant le [format idpar des fichiers fonciers](#), obtenu par concaténation du code département (2), code commune (3), préfixe de section ou de quartier servi pour les communes associées (3), code de section cadastrale(2), et n° de parcelle sur le plan (4).

5. Métadonnées

5.1 Généralités

Chaque jeu de données doit obligatoirement être accompagné de ses métadonnées INSPIRE afin de mettre en évidence les informations essentielles contenues, et ainsi permettre l'identification et la réutilisation des lots de données.

Références Ces consignes facilitent le catalogage des données et leur « moissonnage » par des outils dédiés. Elles s'appuient sur :

- le « [Guide de saisie des éléments de métadonnées de données](#) » v2.0, 2019
- le « [Guide Identificateurs de Ressource Uniques](#) » v1.0.1 de février 2016
- le guide technique européen pour l'implémentation des métadonnées de données et de services INSPIRE

Périmètre INSPIRE Les informations relatives aux sites économiques intègrent le thème 4 "Usage des sols" de l'annexe III de la directive Inspire.

5.2 Consignes de nommage du fichier

Consignes de nommage du fichier (recommandation) Le fichier de métadonnées est nommé : **fr-<SIREN>-SITE-ECO<date>.xml**
L'identificateur de la métadonnée, pour les données de l'inventaire des sites économiques est constitué de deux blocs :

- bloc identifiant de la collectivité ou autorité compétente pour l'inventaire des sites économiques : fr-<SIREN>
- bloc identifiant la donnée : -SITE-ECO<date>

<date> est de la forme AAAAMMJJ

Exemple Le nom du fichier de métadonnées de l'inventaire des sites économiques de l'autorité compétente portant le numéro SIREN 422270515 publiées le 22 avril 2021, prend la forme : fr-422270515-SITE-ECO20210422.xml

5.3 Identification des données

Intitulé de la ressource (obligatoire) L'intitulé contient le titre de la donnée avec une indication de la zone géographique. Il ne contient pas de millésime.

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]*/citation/*/title

Exemple Données de l'inventaire des sites économiques de l'agglomération de Tulle

Résumé de la ressource (obligatoire) Le résumé doit décrire la ressource de façon compréhensible avec une définition commune et une indication géographique

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]*/abstract

Exemple Données de l'inventaire des sites économiques de l'agglomération de Tulle. Ce lot est constitué conformément aux prescriptions du standard CNIG Sites Economiques et fourni au [format GeoJSON](#). (etc.)

Type de la ressource (obligatoire) Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : dataset. Certaines interfaces de saisie proposent « jeu de données ».

Xpath ISO 19115 hierarchyLevel

Exemple dataset

Localisateur de la ressource (obligatoire) Le localisateur est un lien vers un site permettant de décrire plus finement la ressource mais pouvant également permettre le téléchargement ou l'accès aux données ressources. Le localisateur est de préférence une URL (résolvable). Il peut y avoir plusieurs liens mais au moins un des liens doit être un accès public.

Xpath ISO 19115 transferOptions/*/onLine/*/linkage/URL

Exemple de localisateur décrivant la ressource <https://schema.data.gouv.fr/cnigfr/schema-site-eco/>

Exemples de service de téléchargement Service de téléchargement :
ex : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/sites-economiques/>

Exemple de service de visualisation Service de visualisation de l'inventaire des sites économiques :
ex : <https://portail-national-foncier-economique.fr/SITE-ECO/.../wms/v?request=GetCapabilities>

Identificateur de ressource unique IRU (obligatoire) L'identificateur de ressource unique identifie la ressource elle-même (série de données ou service)

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/citation/*/identifiant/*/code

Exigence L'IRU doit être conforme aux guides CNIG relatifs à la saisie des éléments de métadonnées INSPIRE :
- « [Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE](#) »
- « [Guide Identificateurs de Ressource Uniques](#) »

Remarque Le champ IRU est "répétable" : il est possible de renseigner plusieurs IRU dans une fiche de métadonnées.

FileIdentifier (recommandé) Le champ fileIdentifier est utilisé par tous les catalogues de métadonnées (en particulier par le Géocatalogue) comme identifiant de la fiche de métadonnées et est donc requis pour que la métadonnée soit déposée in fine sur le Géocatalogue. Il doit être unique quelque-soit l'outil utilisé pour produire la fiche de métadonnées et peut prendre l'une des deux formes suivantes :
- identique aux règles de nommage du fichier de métadonnées (sans l'extension .xml)
- UUID aléatoirement généré par certaines plate-formes

Remarque L'IRU est un champ de métadonnées prescrit par Inspire, il identifie la ressource elle-même (série de données ou service). Le fileIdentifier est un champ technique imposé par l'utilisation du protocole CSW, il identifie la fiche de métadonnées dans le catalogue.

Xpath ISO 19115 fileIdentifier

Recommandation : règle de nommage ex : [fr-422270515-SITE-ECO20210422.xml](#)

Exemple 2 : UUID ex : [FEB67BA6-DFCE-4DAA-4515-70E77CAB4C44](#)

Langue de la ressource (obligatoire) Le champ est à remplir avec le code à trois lettres de la langue de la ressource. Les données sont rédigées en français, le champ est à remplir avec la valeur : fre Ce code à trois lettres, conforme aux prescriptions de saisie de métadonnées INSPIRE, provient de la liste normalisée : http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code_list.php

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/language

Exigence **fre**

Encodage (obligatoire) Le champ est à remplir avec les valeurs suivantes :
- format d'échange (format de distribution)
- version de format. Si le numéro de version n'est pas connu, la valeur par défaut sera « inconnue »

Xpath ISO 19115 distributionInfo/*/distributionFormat/*/name
distributionInfo/*/distributionFormat/*/version

Exemple **GeoJSON**
1.0

Encodage des caractères (obligatoire) Il s'agit de l'encodage des caractères utilisé dans le lot de données

Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/characterSet
Remarque	Le format NeTeX impose l'encodage utf8
Exigence	utf8

Type de représentation géographique (obligatoire) Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : vector (traduction de « vecteur »)

Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/spatialRepresentationType
Exigence	vector

5.4 Classification des données et services géographiques

Catégorie thématique (obligatoire) Le champ est à remplir avec la valeur suivante : economic site

Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/topicCategory
Exigence	economic site

5.5 Mots-clés

Mots clés obligatoire Le champ est à remplir avec
 - la désignation du thème : economic site
 ensuite avec les mots-clés permettant aux systèmes d'informations d'identifier le lot de données :
 - code SIREN de l'autorité compétente :
 Mot clé : <code SIREN>
 Nom du thésaurus : Répertoire SIREN
 Date de publication : 20aa-mm-jj

Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/descriptiveKeywords*/keyword identificationInfo[1]*/descriptiveKeywords*/thesaurusName
Exemple	economic site 422270515 Répertoire SIREN 2021-10-30

Mots clés recommandés < Aucun mot clé recommandé >

Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/descriptiveKeywords*/keyword identificationInfo[1]*/descriptiveKeywords*/thesaurusName
Exemple	

Mots clés libres Ces mots-clés ne doivent pas être saisis ensemble dans un mot-clé unique mais dans des mots-clés séparés

Exigence	données ouvertes
Remarque 1	un séparateur est inutile, car il y a un mot-clé par balise.
Remarque 2	D'après le Guide 2019 de saisie des éléments de métadonnées de données v2.0 : « Dans le cas de données sous licence ouverte, il convient d'ajouter un mot-clé 'données ouvertes'. »

5.6 Situation géographique

Rectangle de délimitation géographique (obligatoire)	Pour l'ensemble des lots concernés, le rectangle de délimitation est défini par les longitudes est et ouest et les latitudes sud et nord en degrés décimaux, avec une précision d'au moins deux chiffres après la virgule. Les coordonnées sont exprimées en WGS84
Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/westBoundLongitude identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/eastBoundLongitude identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/southBoundLatitude identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/northBoundLatitude
Exemple	O : -4.24 S : 41.34 E : 10.81 N : 50.79
Exigences	Les coordonnées sont exprimées en WGS84 On utilise le point comme séparateur décimal, et non la virgule

Référentiel de coordonnées (obligatoire)	Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec le système de coordonnées des données, avec utilisation du code EPSG ou du registre IGN-F, en se conformant au tableau des systèmes de Référence de Coordonnées usités en France .
Xpath ISO 19115	referenceSystemInfo/*/referenceSystemIdentifier/*/code
Code xml	<gmx:Anchor xlink:href="http://www.opengis.net/def/crs/EPSSG/0/2154">EPSSG:2154</gmx:Anchor> ou : <gmx:Anchor xlink:href="http://registre.ign.fr/ign/IGNF/crs/IGNF/RGF93LAMB93">IGNF:RGF93LAMB93</gmx:Anchor>
Exemple	Pour la métropole avec code EPSG : http://www.opengis.net/def/crs/EPSSG/0/2154 Pour l'outre-mer (La Réunion) avec registre IGN-F : http://registre.ign.fr/ign/IGNF/crs/IGNF/RGR92UTM40S

5.7 Références temporelles

Dates de référence (obligatoire)	Le champ Date est à remplir avec la valeur de la date de dernière actualisation du lot de données. Le champ Type de date est à remplir avec la valeur « création » lors de la première constitution du lot, puis la valeur « révision » pour les versions ultérieures.
Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]/*/citation/*/date[./*/dateType/*/(text()='revision')]/*/date
Exemple	2021-04-22 Type de date : création (la première fois) / révision (les fois suivantes)

5.8 Qualité et validité

Généalogie (obligatoire)	Le champ est à remplir avec un texte faisant état de l'historique du traitement et/ou de la qualité générale de la série de données géographiques, on mentionnera les éléments suivants : - le référentiel source de la géométrie - la version du standard de référence - le numéro de version du lot et sa durée de vie. - etc.
Xpath ISO 19115	dataQualityInfo/*/lineage/*/statement Note : L'élément scope>level doit être fixé à « dataset ».
Exemple	Données de l'inventaire des sites économiques de l'agglomération de Tulle. Ce lot de données produit a été numérisé à partir du référentiel géométrique <referentiel>, millésime <millesime> en suivant le processus <processus>, avec les moyens matériels suivants <moyens>

Résolution spatiale (obligatoire) Le champ est à remplir avec la valeur entière correspondant au dénominateur de l'échelle. Ce dénominateur est celui de l'échelle du plan de référence pour la production du document numérique ou la plus petite échelle (le plus grand dénominateur) des différents plans ayant servi à la production des documents numériques.

Xpath ISO 19115 `identificationInfo[1]*/spatialResolution*/equivalentScale*/denominator`

Exemple **2000** (dans le cas d'une échelle 1 / 2 000)

5.9 Autres mesures qualité

Pour chaque mesure qualité ayant fait l'objet d'une évaluation, faire apparaître les champs suivants :

Identifiant de la mesure (obligatoire) On indique l'URI de la mesure dans le [Registre des mesures liées à la Qualité de Données Géographiques](#)

Xpath ISO 19115 `dataQualityInfo*/report*/measureIdentification*/code`

Exemple <https://data.geocatalogue.fr/ncl/mesuresQuaDoGeo/txEx>

Résultat Il s'agit du résultat de la mesure qualité effectuée sur le jeu de données. Le champ est à remplir avec les sous éléments suivants :

- Type de valeur : Type du résultat (Integer pour un résultat numérique, Double pour un nombre flottant et String pour une chaîne de caractère)
- Unité de mesure : Unité de mesure du résultat (Unity pour un nombre sans unités, meter pour un résultat en mètres, percent pour un pourcentage)
- Valeur : Valeur du résultat (Par exemple pour un taux d'exhaustivité de 85,5%, la valeur sera 85,5)

Xpath ISO 19115 `dataQualityInfo*/report*/result*/valueType
dataQualityInfo*/report*/result*/valueUnit
dataQualityInfo*/report*/result*/value`

Exemple **Double
percent
85,5**

5.10 Conformité

Spécification (obligatoire) On indique la conformité au standard CNIG Site Economique Le champ est à remplir avec les éléments suivants :

- titre : référence du standard sous la forme : standard CNIG Site Economique
- date : date de validation du standard sous la forme AAAA-MM-JJ
- type de date : publication

Xpath ISO 19115 `dataQualityInfo*/report*/result*/specification`

Exemple **Standard CNIG Site Economique v2024-01
2024-01-05
publication**

Degré Il s'agit du degré de conformité des données avec les spécifications. Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les valeurs : true (en cas de conformité) / false (en cas de non conformité). La balise est laissée vide en cas de non évaluation de la conformité. Le degré est considéré comme « non évalué » si le champ n'est pas présent.

Xpath ISO 19115 `dataQualityInfo*/report*/result*/pass`

Exigence true / false / ou champ laissé vide

Exemple **true**

5.11 Contraintes en matière d'accès et d'utilisation

Conditions applicables à l'accès et à l'utilisation Le champ est à remplir avec les mentions concernant :

- les contraintes légales
- les contraintes de sécurité
- les contraintes d'usage

Xpath ISO 19115 `Condition d'accès et d'utilisation :`

	<p>identificationInfo[1]*/resourceConstraints*/useLimitation Restriction d'accès public : identificationInfo[1]*/resourceConstraints*/accessConstraints='otherRestrictions' et : identificationInfo[1]*/resourceConstraints*/otherConstraints</p>
Recommandation	<p>Contraintes d'usage : Licence ouverte v2.0 Contraintes d'accès : Pas de restriction d'accès public</p>

5.12 Organisation responsable de la ressource

	<p>Organisme responsable de la ressource Le champ est à remplir avec : - l'organisme propriétaire de la donnée, une adresse mail générique de contact : Il doit s'agir d'une adresse mail institutionnelle, en aucun cas nominative. A défaut d'adresse mail, indiquer l'URL du formulaire de contact de l'organisme propriétaire de la donnée. - Le rôle de cet organisme : owner (traduction de « propriétaire »)</p>
Xpath ISO 19115	<p>identificationInfo[1]*/pointOfContact*/organisationName identificationInfo[1]*/pointOfContact*/contactInfo*/address*/electronicMailAddress identificationInfo[1]*/pointOfContact*/role</p>
Exemple	Tulle Agglomération
Exemple	https://www.tulle-agglo.fr/.../Contacter-Tulle-Agglo
Exigence	owner

5.13 Métadonnées concernant les métadonnées

	<p>Point de contact pour la métadonnée Le champ est à remplir avec le nom de l'organisation : - l'organisme de contact (même s'il est identique à l'organisme responsable de la ressource) - une adresse mail générique de contact : Il doit s'agir d'une adresse mail institutionnelle non nominative. A défaut d'adresse mail, indiquer l'URL du formulaire de contact de l'organisme propriétaire de la donnée. - La nature de cette adresse : pointOfcontact (traduction de « Point de contact »)</p>
Xpath ISO 19115	<p>contact*/organisationName contact*/address*/electronicMailAddress contact*/role</p>
Exemple	Tulle Agglomération
Exemple	https://www.tulle-agglo.fr/.../Contacter-Tulle-Agglo
Exigence	pointOfContact
	<p>Date des métadonnées Date à laquelle l'enregistrement des métadonnées a été fait ou révisé Elle est exprimée sous la forme AAAA-MM-JJ</p>
Xpath ISO 19115	dateStamp
Exemple	2021-04-29
	<p>Langue des métadonnées Langue des métadonnées. Cet élément prend la valeur fr pour « français »</p>
Xpath ISO 19115	language
Exigence	fr

6 Annexes :

6.1 Noms courts des attributs

Certains formats SIG tels le [format Shapefile](#) n'admettent pas de noms d'attributs de plus de 10 caractères. Cette table établit la correspondance entre les noms d'attributs et leur forme courte limitée à 10 caractères.

Classe	Attribut	Nom court
POLE-ECO	pole_id	POLEID
	pole_nom	POLENOM
	pole_vocadomi	POLVOCDOM
	pole_identif_date	POIDENDATE
	pole_actu_date	POACTUDATE
	pole_nb_site	POLENBSITE
	pole_nb_etab	POLNBETAB
	pole_nb_emploi	PONBEMPLOI
	pole_surface	POSURFACE
	pole_geompoint	POLEPOINT
	pole_rayonnement	POLERAYON

SITE-ECO	site_id	SITEID
	pole_id	POLEID
	site_nom	SITENOM
	site_type	SITETYPE
	site_vocadomi	SITVOCDOM
	site_etat	SITEETAT
	site_surf_brute	SISURFBRUT
	site_surf_utile	SISURFUTIL
	site_creation_date	SICREDATE
	site_identif_date	SIIDENDATE
	site_actu_date	SIACTUDATE
	site_description	SIDESCRIPT
	source_producteur	PRODUCTEUR
	site_quali_territoire	SQUALITER
	site_evol_urba	SIEVOLURBA
	site_url	SITEURL
	site_epci_nom	SIEPCINOM
	site_epci_siren	SEPCISIREN
	site_comm_nom	SICOMNOM
	site_comm_insee	SICOMINSEE
	site_moa_type	SMOATYPE
	site_moa_nom	SIMOANOM
	site_moa_amngt	SIMOAAMNGT
	site_moa_comm	SIMOACOMM
	site_uf_nbre	SIUFNBRE
	site_uf_vacant_nbre	SIUFVACANT
	site_taux_vacance	SITAUXXVAC
	site_uf_bati_nbre	SIUBBATNBR
	site_nb_etab	SINBETAB
	site_nb_emploi	SINBEMPLOI
	site_geomsurf	SISURFACE
	site_geompoint	SIPOINT
	site_media	SITEMEDIA
	site_surf_comm_dispo	SICOMDISPO
	site_surf_projet	SISURFPROJ
	site_voca_industrielle	SIVOINDUS

site_voca_commerciale	SIVOCOMM
site_voca_tertiaire	SIVOTERTIA
site_voca_artisanale	SIVOARTI
site_voca_touristique	SIVOTOURIS
site_voca_portuaire	SIVOPORT
site_voca_aeroportuaire	SIVOAERO
reseau_eau_pluviale	RESOPLUV
reseau_eau_potable	RESOEP
reseau_assainissement	RESOEU
reseau_gaz	RESOGAZ
reseau_electrique	RESOELEC
reseau_fibre_optique	RESOFIBRE
reseau_fret_ferroviaire	RESOFRET
reseau_fluvial	RESOFLUV
desserte_tc	SITRANCOM
desserte_route_nom	SIROUTE
autoroute_nom	SIAUTOROUT
autoroute_echang_dist	SIECHANGEU
gare_nom	SIGARENOM
gare_dist	SIGAREDIST
gare_fret_nom	SIFRETDOM
gare_fret_dist	SIFRETDIST
aeroport_nom	SIAERONOM
aeroport_dist	SIAERODIST
port_nom	SIPORTNOM
port_dist	SIPORTDIST

TERRAIN-ECO	terr_id	TERRID
	site_id	SITEID
	terr_refcad	TERRCAD
	terr_surf_brute	TESURFBRUT
	terr_utile	TESURFUTIL
	terr_identif_date	TEIDENDATE
	terr_actu_date	TEACTUDATE
	terr_maitrise_fonc	TEFONCIER
	terr_stade_amngt	TESTAAMNGT
	terr_stade_comm	TESTADCOMM
	terr_etat_occup	TEOCCUP
	terr_usage	TERRUSAGE
	terr_url_cartofriches	TERRFRICHE
	terr_geomsurf	TERRSURF
	terr_cle_en_main	TECLEMAIN
	terr_acquereur	TERRACQUER
	terr_cession_date	TEVENTDATE
	terr_vente_montant	TEVENTMONT
	terr_m2_prix	TEMPRIX

ETABLISSEMENT	SIRET	ETABSIRET
	SIREN	ETABSIREN
	terr_id	TERRID
	ban-id	BANID
	bat-id	BATID
	etab_adresse	ETABADDRESS
	etab_raison_sociale	ETABRAISON
	etab_nat_juridique	ETABJURIDI
	etab_nom	ETABNOM
	epci_nom	ETEPCINOM
	epci_siren	EEPCISIREN
	comm_nom	ETCOMNOM
	comm_insee	ETCOMINSEE
	etab_siege	ETABSIEGE
	etab_creation_date	ETCREDATE
	etab_identif_date	ETIDENDATE

etab_actu_date	ETACTUDATE
etab_actif	ETABACTIF
etab_fermeture_date	ETFERMDATE
etab_description	ETDESCRIPT
etab_activite_code	ETACTICODE
etab_activite_libelle	ETACTILIB
etab_effectif_code	ETEFFCODE
etab_effectif_libelle	ETEFFLIB
etab_effectif_annee	ETEFFANNEE
etab_source_info	ETSOURCE
geocodage_qualite	ETGEOQUALI
etab_geompoint	ETABPOINT
etab_contact_mail	ETABMAIL
etab_contact_tel	ETABTEL